

**Délibération n° 2018-107**

L'an deux mil dix-huit, le 05 du mois de décembre à 18 heures, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 28 novembre 2018.

Présent(s) : Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Christine DEFFNER, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD,  
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Georges CHALMET à Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Jacques BARDIOT à Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

Absent(s) excusé(s) : Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Bernard SAUPIC ;

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC ;

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstention	0

<b>NOMENCLATURE ACTES</b>	
N° : 8-9	Thème : Culture

<b>Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs avec la compagnie La Belle Meunière Le Cube 2018-2021</b>
---

Le conseil communautaire

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU la délibération du 11 septembre 2009 relative à la recherche de solutions pour le maintien d'un service public culturel au Cube à Hérisson ;

CONSIDERANT que depuis 2013, l'Etat, la Région, le Département, et la communauté de communes signent avec la Compagnie de théâtre La Belle Meunière une convention pluriannuelle d'objectifs par laquelle chacun des signataires s'engage ;

CONSIDERANT qu'ainsi, ces collectivités apportent un soutien financier et / ou logistique à la compagnie qui, en retour, s'engage à développer des projets artistiques sur le territoire du Pays de Tronçais et principalement au Cube ;

CONSIDERANT que l'Etat apporte 60 000 € / an et qu'en 2018, la Région et le Département ont versé respectivement 58 000 € et 21 000 € à la compagnie ;

CONSIDERANT que de son côté, la communauté de communes s'engage à soutenir la compagnie en :

- assurant la promotion de ses activités sur ses supports de communication (site internet, journal annuel) ;
- mettant à sa disposition les moyens logistiques suivants : minibus, salle de réunion, et matériel informatique de la communauté de communes ;
- prenant à sa charge le financement des transports scolaires afin de permettre aux élèves du Pays de Tronçais d'assister à une représentation par année scolaire au Cube ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 avec la compagnie La Belle Meunière ci-annexée ;

**Article 2 :** d'autoriser la Présidente à signer la convention.

Fait et délibéré le 5 décembre 2018.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.